

# **LE TACOT & LA RENARDE 2026**

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX & REGLEMENT

### **Article 1 : Organisateur**

La course est organisée par l'association « le trail le Tacot & la Renarde »

Entreprise active depuis le 23 février 2022

Identifiant SIREN : 911 044 311

Les deux courses SOLO sont inscrites au Challenge Running 91

### **Article 2 : Catégories autorisées**

<b>Catégories</b>	<b>Années de naissance</b>	<b>Distance</b>
Master	1992 et avant	12 km - 25 km
Senior	1993 à 2004	12 km - 25km
Espoir	2005 à 2007	12 km - 25 km
Junior	2008 et 2009	12 km - 25 km
Cadet	2010 et 2011	12 km
Poussin	2016 et 2017	1300 m
Eveil Athlétique	2018 à 2020	800 m

### **Article 3 : Inscription et retrait des dossards**

#### **ADULTES**

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation complète et sans restriction du règlement.

Le paiement des droits à l'inscription est définitif et ne pourra donner lieu à remboursement.

- Inscriptions en ligne sur le site <https://le-tacot-et-la-renarde.adeorun.com/> jusqu'au jeudi 10 septembre à 24h00.

Tarifs :

12 km : 17 € plus frais d'enregistrement.

25 km SOLO : 26 € plus frais d'enregistrement.

25 km DUO : 52 € plus frais d'enregistrement.

La participation de mineur(e) se déroule sous la responsabilité des parents ou du club accompagnateur ; une autorisation parentale est obligatoire.

## **ENFANTS**

Les courses enfants sont ouvertes aux enfants : « éveil athlétique », « poussins ».

Inscriptions en ligne pour les enfants.

Départ de la course des deux catégories enfants à 14h00.

## **RETRAIT DES DOSSARDS**

Les dossards sont à retirer le jour de la course, au gymnase du Complexe du Jeu de Paume, à partir de 13h00.

## **Article 4 : Obligations légales (PPS ou licence) valides le jour de la manifestation**

Les épreuves sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence FFA en cours de validité à la date de la compétition. Attention : licence à mettre à jour à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour la saison 2026-2027 selon la liste ci-dessous :

Licencié(e)s FFA

Pour les non-licenciés, une attestation PPS datant de moins de 1 an à la date de la course doit être présentée. Accessible sur le site : [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr)

**Les certificats médicaux ne sont pas acceptés.**

## **Article 5 : Départ et Arrivée**

Le départ et l'arrivée de la course ont lieu au Complexe du Jeu de Paume , chemin du Bois des Peuples – 91790 Boissy-sous-St-Yon.

## **Article 6 : Parcours**

Deux circuits de 12 km et 25 km empruntent des sentiers à travers champs et sous-bois.

La course de 25 km propose aux coureurs plusieurs difficultés pour un dénivelé positif de 500m+.

Les distances exactes et définitives seront précisées le jour de la course (mesurées au GPS).

## **Article 7 : Parcours Enfants**

Deux circuits enfants de 800 m / 1300 m pour les deux catégories autorisées.

## **Article 8 : Ravitaillements**

### **ATTENTION : COURSE EN AUTO-SUFFISANCE**

Un point de ravitaillement en eau sur le parcours sur du 25 km au 17 ème km.

Un ravitaillement – buffet à l'arrivée.

## **Article 9 : Chronométrage**

Le chronométrage et le classement informatique sont assurés par ADEOCHRONO (<https://adeochrono.fr>)

Les dossards sont tous équipés d'une puce.

Seul un des deux coureurs sera équipé d'un dossard avec puce.

Les classements peuvent être appelés à évoluer dans les 7 jours suivant la course.

### **Barrières horaires :**

Une barrière horaire au 7<sup>ème</sup> km à la séparation du 12 et du 25 km : si un coureur inscrit sur le 25 km passe au delà de 1 heure, il sera automatiquement basculé sur le parcours du 12 km.

### **Article 10 : Challenge « Collectif » : entreprises, associations ou clubs**

Ce podium concerne le plus grand nombre de participant(e)s tous sexes confondus, sur les trois courses . Remise d'un trophée pour l'équipe vainqueur.

### **Article 11 : Récompenses**

**Enfants** : Médailles et diplômes

**12 km** : Coupes au premier et à la première de chaque catégorie. Médailles aux second et troisième.

**25 km solo** : Trophées au premier et à la première de chaque catégorie. Médailles aux second et troisième.

**25 km DUO** : Trophées au duo vainqueur FEMME, au duo vainqueur HOMME, au duo vainqueur MIXTE.

### **Article 12 : Sécurité et Environnement médical**

La Sécurité de la course est assurée par les signaleurs tout au long du parcours et DEUX unités motorisées de secours FFSS91 (Fédération Française de Secourisme et Sauvetage).

Un medecin urgentiste sera sur place.

Confort avec le parking dédié, fléché, gardé. A moins de 500 mètres de la ligne de départ et d'arrivée.

Consignes : au village accueil . Sur l'aire de départ.

### **Article 13 : Droit à l'image**

Les participant(e)s autorisent expressément l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des ces épreuves, et sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris de façon promotionnelle ou publicitaire.

### **Article 14 : Responsabilité des organisateurs**

L'organisation est couverte par une police d'assurance souscrite auprès d'Allianz Individuelle Accident.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.**